

Dossier d'aide sociale du CD 13

Liste des pièces à fournir pour la demande :

- -Pièces d'identité
- -Livret de famille
- -Justificatifs des ressources : dernier avis d'imposition ou de non-imposition, 3 derniers bulletins de salaire, titre de pensions, de retraites etc...
- Justificatifs de domicile : quittance de loyer, EDF, certificat d'hébergement
- - Photocopie de l'ordonnance ou du jugement de sauvegarde de justice, de curatelle ou de tutelle

A fournir en plus pour les aides à domicile : aide-ménagère ou portage de repas

- -Certificat médical
- -Certificat médical des personnes cohabitant de + de 18 ans
- -Fiche conditions de vie
- -Fiche de bien

A fournir en plus pour les hébergements de personne âgée

- Photocopie intégrale du ou des livrets de famille
- - Certificat médical de non contagion
- -Certificat de présence en établissement
- -Photocopie des comptes bancaires : mouvement sur 6 mois
- -Photocopie des livrets d'épargne : mouvement sur 6 mois
- -Photocopie relevé portefeuille de placement (Action, obligations, assurance vie...)
- -Photocopie de notification de l'allocation logement
- -Autorisation de prélèvements des ressources par l'établissement
- -Fiche de biens
- -Photocopie de la taxe foncière
- -Photocopie intégrale de l'acte notarié si biens ou ayant fait l'objet d'une donation dans les 10 ans précédent la demande
- -Fiche relative aux obligés alimentaires
- -Si établissement extérieur au département : arrêté de tarification + n° FINESS

A fournir en plus pour les hébergements de personne handicapée

- Décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- -Certificat de présence (précisant si la personne est interne, semi interne ou externe)
- -Photocopie de notification de l'allocation logement
- -Fiche de biens
- -Photocopies AAH ou AES ou ATP 3^{ème} catégorie d'invalidité

Dossier à remplir au :

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Place de la Mairie

Tél.: 04 42 77 03 77

Mail : ccas@mairie-gignaclanerthe.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h00 à 16h00 (journée continue)

Mardi et Mercredi de 8h00 à 12h00

Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 12h30

